



# ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Arrêté portant désignation des membres de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des adjoints administratifs et adjoints techniques**

La rectrice de la région académique de Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des universités

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 112-1, L.261-1, L.262-1 à L.262-4, L. 263-1 à L. 263-2 ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires.

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 91-462 du 14 mai 1991 fixant les dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale ;

Vu le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires au sein des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire académique précitée en date du 8 décembre 2022 ;

### **Arrête**

**Article 1er:** Sont nommés membres de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et du corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement les représentants de l'administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

#### **A. Représentants de l'administration :**

##### **a. Membres titulaires**

- Monsieur François FOSELLE, secrétaire général de l'académie de Normandie
- Madame Elodie LAMART, secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines de l'académie de Normandie
- Monsieur Florent THUILLIER, secrétaire général du lycée Louise Michel de Gisors
- Madame Isabelle COCOUAL, secrétaire générale de la DSDEN de la Manche

##### **b. Membres suppléants**

- Madame Karine LEROUX-LECOQ, cheffe de la division des personnels de l'administration de l'académie de Normandie
- Madame Amandine GOUGEON, cheffe du bureau des parcours professionnels des personnels de la filière administrative de l'académie de Normandie
- Madame Hadjria FATMI, direction des ressources humaines et de la formation au CROUS de Normandie
- Monsieur Giacomo BOURREE, secrétaire général de la DSDEN de l'Eure

**B. Représentants élus du personnel :**

a. Membres titulaires

- Madame Magali VAILLANT, Lycée Victor Hugo de Caen, A&I UNSA
- Madame Linda FERMENT, Université de Rouen Normandie, A&I UNSA
- Madame Anne MILLET, Université Le Havre Normandie, SNASUB-FSU
- Madame Patricia SEBIRE, Lycée Marcel Gambier de Lisieux, SNASUB-FSU

b. Membres suppléants

- Madame Virginie SALAT, Collège Jean Rostand d'Evreux, A&I UNSA
- Madame Lina LEBLOND, DSDEN de l'Orne, A&I UNSA
- Madame Carmela ROSSI, Collège Emile Chartier de Mortagne-au-Perche, SNASUB-FSU
- Un siège SNASUB-FSU en attente de désignation

**Article 2 :** Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 6 Mai 2025

Signé François Foselle